

Communauté de Communes du Charolais

Compte rendu de séance du jeudi 24 mars 2016

L'an deux mille seize, le vingt-quatre mars, à vingt heures, les Membres de la Communauté de Communes du Charolais se sont réunis, salle « les Prés Fleuris » à la R. P. A. de CHAROLLES, sous la présidence de Monsieur PALLOT Noël, Président.

Présents : BARBIER Roger, BAUDIN Danielle, BAUJON Marie-Thérèse, BERAUD Daniel, BERTHIER Françoise, BERTHIER Pierre, BICHET Jean-Yves, BLANCHARD Jean-Charles, BONNOT Christian, BOUILLON Patrick, BRUN Éric, BURTIN Hubert, COMTE Jacky, CORNELOUP Josiane, DESCHAMPS Jean-Bernard, DESPLANS Martine, DUCERF Pierre, DUCHET Gérard, DUMONTET Paul, DUMOUX Philippe, DUPONT Pascale, GAUTHERON Régis, FORGEAT Armand GORDAT Gérald, JOLY François, KLEINGAERTNER Robert, LAMBOEUF Joël, LAROCHE Christian, LOPES DE LIMA Pascal, MAILLY Patrice, MARECHAL Éric, METROP Sonia, PALLOT Annie, PALLOT Noël, PIRET Jean, RIBOULIN André, ROUX Didier, SOUFFLOT Hervé, TERRIER Edith.

Excusés : FORET François représenté par GAUTHERON Régis, suppléant ; DESCOURS Céline, PICHARD Fabienne, SEURRE Fabienne, excusées
DESBROSSES Angela donnant pouvoir à METROP Sonia ; JARRIER André donnant pouvoir à BERAUD Daniel ; LALLEMENT Gérard donnant pouvoir GAUTHERON Régis ; LORTON Paul donnant pouvoir à KLEINGAERTNER Robert ; PESENTI Michèle donnant pouvoir PIRET Jean.

Monsieur BOUILLON Patrick est nommé secrétaire de séance.

1. Approbation du compte-rendu du conseil communautaire du 11 février 2016

Le compte-rendu du 11 février 2016 est approuvé à l'unanimité.

2. Décisions prises par le Président dans le cadre de ses délégations d'attributions

N°	Objets	Fournisseurs	Montants HT
2016-006	Etude aménagement des espaces de Molaise	Atelier du Triangle 71000 MACON	3 300,00 €
2016-007	Etude environnementale PLU Baron	Mosaïque Environnement 69100 VILLEURBANNE	6 987,50 €

3. Approbation des comptes de gestion du receveur – Année 2015

Les 4 comptes de gestion du receveur, conformes aux comptes administratifs, sont approuvés à l'unanimité.

4. Approbation des comptes administratifs 2015, et affectation des résultats

Monsieur PIRET Jean, vice-président en charge des finances, présente les comptes administratifs de l'exercice 2015 dressés par Monsieur Noël PALLOT, Président

1. Budget Principal

A. Compte administratif

Le compte administratif du budget principal présente les résultats suivants :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Recettes de fonctionnement	2 843 710,56	855 395,25
Dépenses de fonctionnement	2 626 692,45	1 013 978,62
Résultat de l'exercice	217 018,11	-158 583,37
Excédent reporté 2014	610 257,88	-304 724,87
Solde CUMULE d'exécution	+827 275,99	-463 308,24
Reste à réaliser		-131 492,82
RESULTAT DEFINITIF GLOBAL 2015	+827 275,99	-594 801,06

Suite à l'interrogation de Monsieur Joël LAMBOEUF sur l'écart constaté entre les dépenses et les recettes pour l'école de musique, Monsieur Jacky COMTE, vice-président, précise que l'école de musique accueille 204 élèves (178 au cours de l'année scolaire précédente) pour 3 740 heures d'enseignement sur l'année scolaire. Il est noté que l'école de musique de Paray le Monial accueille quant à elle 206 élèves.

Monsieur le Président ayant quitté la salle, le conseil communautaire réuni sous la présidence de Monsieur Jean PIRET, vice-président, procède au vote du compte administratif du budget général de l'exercice 2015.

Le compte administratif 2015 est approuvé à 41 voix pour et 2 contre.

B. Affectation du résultat

A 42 pour et 2 contre, le conseil communautaire affecte les résultats suivants :

- RI 1068 : 594 801.06 €

- RF 002 : 232 474.93 €

2. Budget Annexe – Déchets Ménagers

A. Compte administratif

Le compte administratif de l'exercice 2015 du budget annexe « Déchets Ménagers » présente les résultats suivants :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Recettes	1 077 166,55	98 137,47
Dépenses	1 111 109,18	68 793,74
RESULTAT DE L'EXERCICE	-33 942,63	29 343,73
RESULTAT REPORTE 2014	141 188,83	-10 836,58
RESULTAT DE CLOTURE	+107 246,20	+18 507,15

Aucune explication n'est demandée par les conseillers présents.

Monsieur le Président ayant quitté la salle, le conseil communautaire réuni sous la présidence de Monsieur Jean PIRET, vice-président, procède au vote du compte administratif de l'exercice 2015- Budget annexe « Déchets Ménagers ».

Celui-ci est approuvé à 41 voix pour et 2 contre.

B. Affectation du résultat

A l'unanimité, le conseil communautaire affecte les résultats suivants - Excédents de financement :

- RF 002 : 107 246.20 €

- RI 001 : 18 507.15 €

3. Budget Annexe – Service Public d’Assainissement Non Collectif

A. Compte administratif

Le compte administratif de l’exercice 2015 du SPANC présente les résultats suivants :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Recettes	77 627,25	624,32
Dépenses	73 293,11	1 341,30
RESULTAT DE L'EXERCICE	4 334,14	-716,98
RESULTAT REPORTE 2014	6 924,29	7 800,68
RESULTAT DE CLOTURE	+11 258,43	+7 083,70

Aucune explication n’est demandée par les conseillers présents.

Monsieur le Président ayant quitté la salle, le conseil communautaire réuni sous la présidence de Monsieur Jean PIRET, vice-président, procède au vote du compte administratif de l’exercice 2015 – Budget annexe SPANC.

Celui-ci est approuvé à l’unanimité des membres présents.

B. Affectation du résultat

A l’unanimité, le conseil communautaire décide d’affecter les résultats suivants - Excédents de financement :

- RI 001 : 7 083,70

- RF 002 : 11 258,43

4. Budget Annexe – Maison de Santé Pluridisciplinaire de l’Arconce

A. Compte administratif

Le compte administratif de l’exercice 2015 du budget annexe « MSP » présente les résultats suivants :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Recettes réalisées	64 646.07 €	785 526.56 €
Dépenses réalisées	45 640.36 €	805 106.98 €
Résultats 2015	+ 19 005.71 €	- 19 580.42 €
Résultats reportés de 2014	- 2 229.51 €	+ 13 566.26 €
Résultats cumulés 2015	+ 16 776.20 €	- 6 014.16 €

Aucune explication n’est demandée par les conseillers présents.

Monsieur le Président ayant quitté la salle, le conseil communautaire réuni sous la présidence de Monsieur PIRET Jean, vice-président, procède au vote du compte administratif de l’exercice 2015 – Budget annexe MSP.

Celui-ci est approuvé à l’unanimité des membres présents.

B. Affectation du résultat

A l’unanimité, le conseil communautaire décide d’affecter les résultats suivants :

- RI 1068 : 6 014.16 €

- RF 002 : 10 762.04 €

5. Service « Repas à domicile » - Revalorisation des prix de vente des repas

Monsieur le Président informe les membres présents qu'à compter du 1^{er} avril 2016, le prix des repas fournis par le prestataire de services, le centre hospitalier de Paray Le Monial, sera de 5.50 € TTC par repas au lieu de 5.31 € TTC (soit une augmentation de 3.5%). En conséquence, il propose de porter le nouveau prix de vente des repas à domicile à 8.20 € à compter du 1^{er} mai 2016 (contre 8.00 € depuis le 1^{er} novembre 2014).

A 42 voix pour et 2 abstentions, cette proposition est acceptée.

6. SPANC - Révision des frais administratifs pour la gestion des vidanges

Monsieur le Président rappelle le service d'entretien des ouvrages d'assainissement non collectif mis en place par la Communauté de Communes du Charolais.

Suite à l'avancement d'échelon engendrant un changement de l'indice de rémunération de l'agent chargé de la mise en œuvre de ce service, Monsieur le Président propose de réviser le tarif des frais administratifs pour la gestion des vidanges des installations d'assainissement non collectif et de les fixer à 17 € à compter du 1^{er} avril 2016 (contre 15 € auparavant).

Après en avoir délibéré à 42 voix pour et 2 abstentions, cette proposition est acceptée.

7. Subvention exceptionnelle au profit du cinéma « le Tivoli »

Monsieur Jean PIRET, Vice-Président, présente le projet de l'association gestionnaire du cinéma « le Tivoli » de Charolles portant aménagement d'une seconde salle de projection, d'une capacité de 50 fauteuils, dans les locaux existants. Cette nouvelle salle permettra de diffuser davantage de films et de réduire les attentes entre les sorties nationales et les projections à Charolles.

Le coût de ce projet s'élève à 250 000 €, financé par l'association sur ses fonds propres (60 000 €), un emprunt (15 000€) et différentes subventions sollicitées : Centre National du Cinéma, Département, Région, Commune de Charolles, Communauté de Communes du Charolais.

Considérant que les personnes qui fréquentent le cinéma proviennent de nombreuses communes du territoire de la Communauté de Communes du Charolais et que ce projet s'inscrit dans une volonté de maintenir des services culturels de proximité, le bureau a émis un avis favorable à l'octroi d'une subvention exceptionnelle de 10 000 € à l'association « le Tivoli », pour financer ce projet.

Monsieur Pierre BERTHIER indique que 20 000 personnes fréquentent le cinéma et que les frais de fonctionnement sont relativement réduits grâce aux 30 bénévoles. Afin de diversifier les séances et proposer des films en sortie nationale, la création d'une deuxième salle est indispensable. La ville s'est engagée à apporter une aide pour boucler le budget.

Monsieur Christian BONNOT rappelle que le cinéma est un art populaire très prisé à un coût plutôt abordable. Le tarif d'entrée n'est pas élevé à Charolles.

Monsieur Jean PIRET précise que le cinéma de Charolles participe également à l'offre culturelle en accueillant les écoles, les collèges et les lycées.

Suite à la demande de Monsieur Pascal LOPES DE LIMA quant à la participation éventuelle des écoles de la Communauté de Communes au dispositif « école au cinéma », Monsieur Armand FORGEAT précise que le dispositif concerne toutes les écoles du département. La participation des écoles s'effectue sur la base du volontariat.

Monsieur Noël PALLOT rappelle que la Communauté de Communes a déjà accompagné financièrement l'association lors du déménagement du cinéma dans les locaux actuels.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, décide d'allouer une subvention exceptionnelle à l'association « Cinéma Le Tivoli de Charolles » de 10 000 € pour la réalisation d'une seconde salle de projection.

Monsieur Hervé SOUFFLOT, titulaire d'un marché pour la construction de la Micro-Crèche et RAM à Saint Bonnet de Joux, quitte la salle.

8. Marché « Construction d'une Micro-Crèche et d'un RAM à St Bonnet de Joux »

➤ Lot 8 « Carrelages-faïences » : Attribution et autorisation de signature du marché

Suite à la décision n°2016-001 en date du 26 janvier 2016 par laquelle le Président déclare sans suite pour motif d'intérêt général le lot n° 8 « carrelages – faïences » du marché de travaux de construction d'une micro-crèche et d'un relais d'assistante maternelle à Saint-Bonnet-de-Joux, une nouvelle consultation d'entreprises pour ce lot a été réalisée. 3 offres ont été réceptionnées.

La commission d'appel d'offres réunie le 11 mars 2016 propose de retenir l'offre mieux-disante de l'entreprise Société BERRY CARRELAGES – 122 Zone de la Teppe 01380 SAINT ANDRE DE BAGE pour un montant de 8 597,14 € HT.

A 41 voix pour et 2 abstentions, le conseil communautaire décide d'attribuer le lot n° 8 « carrelages – faïences » du marché de travaux de construction d'une micro-crèche et d'un relais d'assistante maternelle à Saint-Bonnet-de-Joux à l'entreprise mieux-disante précitée, et d'autoriser le Président à signer tous documents à intervenir.

➤ Lot n° 1 « Terrassements généraux – VRD » : Autorisation signature avenant n°1

Monsieur le Président informe que suite à des remontées d'eau rendant le terrain instable, il est nécessaire de procéder à des travaux de renforcement du sol avec un enrochement pour pouvoir consolider les fondations. En conséquence, il convient de conclure un avenant pour ces travaux complémentaires nécessités par l'évolution du chantier avec l'entreprise SOUFFLOT, titulaire du marché - lot n° 1 «Terrassements généraux – VRD » du marché de travaux de construction d'une micro-crèche et d'un relais d'assistante maternelle à Saint-Bonnet-de-Joux attribué à l'entreprise SOUFFLOT Hervé. Le montant de l'avenant s'élève à 7 706,26 € HT.

Après en avoir délibéré à 41 voix pour et 2 abstentions, Monsieur le Président est autorisé à signer l'avenant précité.

➤ Acceptation de la cession à titre gratuit d'un terrain

A l'unanimité des membres présents, le conseil communautaire accepte l'acquisition du terrain cédé à titre gratuit par la commune de St Bonnet de Joux à la Communauté de Communes du Charolais pour l'implantation de la Micro-Crèche et du Relais Assistants Maternels.

Les frais de notaires inhérents à cette acquisition seront supportés par le Communauté de Communes du Charolais, en qualité d'acquéreur.

Monsieur Hervé SOUFFLOT revient dans la salle et reprend part aux délibérations.

9. Hôtel d'entreprises : modification du plan de financement et de la consultation pour une mission d'assistance à maîtrise d'œuvre

Monsieur Gérald GORDAT, Vice-Président, informe les membres présents que le projet d'hôtel d'entreprises peut bénéficier d'une aide financière dans le cadre du programme de soutien à l'investissement local lancé par le Gouvernement et doté d'une enveloppe de 300 millions d'euros. Il propose donc de solliciter une subvention de 20 % dans le cadre de ce programme, et de modifier le plan de financement en conséquence :

- ✓ Montant prévisionnel du projet :918 000 € HT
- ✓ Subventions sollicitées :
 - Etat -DETR – 50 %..... 459 000 € HT
 - Région – Convention d’objectifs et de moyens du
PETR du Charolais / Brionnais– 10 % plafonnée à 90000€..... 90 000 € HT
 - Etat -programme de soutien à l’investissement local (20%)... .. 185 400 € HT
- ✓ Autofinancement - Emprunt :183 600 € HT

Par ailleurs, compte tenu des critères exigés par le PETR pour l’inscription des projets au titre de la programmation 2016 de la convention d’objectifs et de moyens, la construction de l’hôtel d’entreprises de Charolles doit être en grande partie réalisée d’ici la fin de l’année. Pour respecter ces délais, il propose de procéder à la consultation pour l’assistance à maîtrise d’ouvrage au plus vite pour ce projet.

A 42 pour et 2 abstentions, ces propositions sont acceptées.

Monsieur Noël PALLOT, Président, précise que la seconde consultation pour la maîtrise d’œuvre pour les projets de Palinges et Saint Bonnet de Joux sera lancée dès que possible. Il rappelle que le projet de St Bonnet de Joux porte sur l’aménagement d’un bâtiment existant. Une délibération devra être prise prochainement pour l’acquisition de ce bâtiment.

Monsieur Gérard GORDAT sollicite une rencontre avec les représentants de Palinges pour le projet sur cette commune.

10. PLUI - Approbation des modalités de collaboration entre la Communauté de Communes et ses communes membres

Le projet de délibération est remis sur table. La synthèse de la gouvernance a été transmise aux délégués avec les convocations de cette séance.

Monsieur GORDAT Gérard, vice-président, rappelle que les modalités de collaboration ont été validées lors de la conférence des maires du 24 février 2016. Lors de cette rencontre, la majorité des maires présents à la réunion a émis un avis favorable pour lancer le PLUI dès maintenant afin de faciliter la délivrance des permis de construire dans les communes qui n’ont actuellement pas de documents d’urbanisme.

Selon la DDT, le PLUI pourra être poursuivi après la fusion, soit sur les 25 communes de la CCC, soit sur l’ensemble du territoire du futur EPCI. Le marché sera composé en différentes phases, qui pourront être activées les unes après les autres selon l’avancée de la procédure et la position du futur EPCI. Des précisions sont attendues de la DDT quant à la gouvernance après la fusion.

Les modalités de collaboration sont exposées :

- Création d’un comité de pilotage, composé de 15 membres : le président et les 6 vice-présidents de la communauté de communes du Charolais, 8 représentants des communes répartis de la façon suivante :

- 3 issus des communes de l'ex communauté de communes du canton de Charolles, en l'occurrence les Maires (ou leur représentants) des communes de Charolles, Fontenay et Marcilly la Gueurce.
 - 3 issus des communes de l'ex communauté de communes du Nord Charolais, en l'occurrence les Maires (ou leur représentants) des communes de Saint Aubin en Charollais, Grandvaux et Martigny-le-Comte.
 - 2 issus des communes de l'ex communauté de communes du Val de Joux, en l'occurrence les Maires (ou leur représentants) des communes de Ballore et Beaubery.
- Création de groupes de travail communaux et des groupes thématiques constitués selon les besoins.
 - Désignation d'un médiateur communautaire qui sera nommé lors d'une prochaine séance : non élu de la CCC, il assurera les fonctions de médiateur en cas de mésententes entre les communes et la CCC

Il est rappelé que les référents communautaires sont Gérald GORDAT et Martine DESPLANS.

Après avoir entendu toutes explications sur ce dossier, et après en avoir délibéré à 42 voix pour et 2 voix contre, le conseil communautaire, approuve et arrête les modalités de collaboration telles que présentées.

11. Charte de solidarité des aînés

Mme Josiane CORNELOUP, Vice-présidente en charge de la santé, des aînés et de l'habitat, présente les actions en cours et envisagées dans le cadre de la charte de solidarité avec les aînés, signée entre la Communauté de Communes du Charolais, la Caisse Régionale MSA Bourgogne et la CARSAT le 01/10/2014. Un compte-rendu d'activités est remis sur table.

Il s'agit d'une démarche participative et partenariale pour rompre l'isolement et développer les solidarités autour des aînés.

Le financement des actions est assurée par la MSA et de la CARSAT à hauteur de 60 000 euros pour 3 ans. Suite à un diagnostic, un plan d'actions selon 4 axes prioritaires a été élaboré.

- Axe 1 : Soutien au lien social et aux solidarités
- Axe 2 : valorisation des engagements et de l'expérience des aînés.
- Axe 3 : promotion et prévention et du bien vieillir
- Axe 4 : développement ou maintien d'une offre de services ou de structures de proximité

12. Informations et questions diverses

❖ Fusion CCParay-CCDigoïn-CCCharolles

Monsieur Noël PALLOT, Président, expose le souhait de créer des groupes de travail pour travailler sur les compétences (une commission par compétence), en s'appuyant sur les documents comparatifs remis en 2015. Dans un premier temps, chaque structure travaille individuellement. Chaque commission rencontrera ensuite ses homologues de Paray et Digoïn pour échanger et proposer un exercice de compétences pour la future communauté de communes.

La réunion des conseillers municipaux prévue le 02 avril à Digoïn est annulée.

❖ **Amis du Passé de Palinges**

Monsieur Noël PALLOT fait part de l'invitation des amis du passé de Palinges à destination de tous les délégués communautaires pour visiter le musée de Palinges. Une date sera proposée prochainement.

❖ **Chemins de randonnées**

Monsieur Gérard GORDAT rappelle la nécessité de signaler les besoins en rééquipements signalétiques des balades vertes.

❖ **Saison culturelle en Pays Charolais Brionnais**

Monsieur Jacky COMTE lance un appel aux communes intéressées pour accueillir un spectacle dans le cadre de la saison culturelle en Pays Charolais Brionnais. Le spectacle est financé par la Communauté de Communes du Charolais. La commune prend en charge l'accueil, la restauration et l'hébergement. La billetterie est, quant à elle, au profit d'une association locale.

Toute commune intéressée doit se faire connaître avant le 04 avril. Changy fait part de son intérêt.

❖ **Voirie**

Monsieur François JOLY précise que les devis 2016 de la partie sud (12 communes) sont terminés. Il est demandé aux communes de les valider rapidement et de les transmettre à la Communauté de Communes pour commencer le marquage le 07 avril. La partie nord va démarrer prochainement.

Suite aux travaux 2015, il convient de faire remonter les décrochages à Stéphane LARDET afin que l'entreprise DE GATA puisse les reprendre (décrochages supérieurs à 10%).

Levée de séance à 22 h 10